

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_13_4**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 07 Décembre 2022

Présents : 11

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVERAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Modification des tarifs
des services communaux 2023**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération D_2022_9_2 du 9 septembre 2022 portant sur la suppression de la régie de recettes « location salle Gilles Ploquin et matériels »,

Vu l'évolution réglementaire ne permettant plus de faire appel sur des titres inférieur à 15€,

Les tarifs sont :

Location parcelle jardins familiaux : 20 € par an

Tarifs cimetièrè :

Concession cimetièrè :

30 ans : 30€ le m²

50 ans : 45€ le m²

100 ans : 60€ le m²

Case Columbarium :

15 ans : 200 €

30 ans : 400 €

La commune encaissera la totalité de la dépense, la part dévolue au CCAS étant facultative depuis 1996.

Droit de place : Le tarif est fixé à 120 € à l'année

- pour le marché hebdomadaire du jeudi matin

- pour les camions ambulants en semaine

Locations de salle et matériels municipaux :

		TARIFS				
		Particuliers Commune	Association communale et scolaires	Agents communaux	Particuliers hors commune	Associations communes extérieures
Salle Gilles Ploquin	1 jour (Semaine)	150 €	Gratuit	150 €	250 €	210 €
	Week-end	220 €	Gratuit	220 €	384 €	330 €
	Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
	Caution verre	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Perte de badge	15€	15€	15€	15€	15€
	Forfait Chauffage	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour
Matériel	Chaises (< ou = à 10)	15 €	Gratuit	Gratuit	15 €	Gratuit
	Chaises (par lot de 20)	30 €	Gratuit	Gratuit	30 €	Gratuit
	Tables (< ou = à 10)	15 €	Gratuit	Gratuit	15 €	Gratuit
	Tables (par lot de 20)	30 €	Gratuit	Gratuit	30 €	Gratuit
	Tivoli	Pas disponible	Gratuit (sous conditions)	Pas disponible	Pas disponible	Réservé aux communes
	Friteuse (Unité)	Pas disponible	Gratuit	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	Caution friteuse	Pas disponible	250 €	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	Caution verre friteuse	Pas disponible	50 €	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	< ou = à 5 gobelets perdus	Pas disponible	Gratuit	Gratuit	Pas disponible	Pas disponible
	De 5 à 15 gobelets perdus	Pas disponible	15 €	15 €	Pas disponible	Pas disponible
	De 16 à 30 gobelets perdus	Pas disponible	30 €	30 €	Pas disponible	Pas disponible
	30 et plus Gobelets perdus	Pas disponible	60€	60€	Pas disponible	Pas disponible
	Véhicule	Pas disponible	Gratuit (sous conditions)	Pas disponible	Pas disponible	Réservé aux communes (Mutualisation)

Tarifs des spectacles : 3 et 5 €

Jetons d'occupation de la salle omnisport :

Forfaits d'utilisations : 20 jetons = 20€, 30 jetons = 30€, 40 jetons = 40€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De **VALIDER** ces modifications,
- D'**APPLIQUER** ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats ou conventions et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 15/12/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

